



**AVIS A LA BATELLERIE N° 2019/BAÏSE/Dép47/005**

**RIVIERE LA BAÏSE**

Vu le code des Transports, 4<sup>ème</sup> partie,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014231-0002 du 19 août 2014, portant règlement particulier de police de la navigation sur la rivière Baïse, à l'amont de l'embranchement avec le canal de Garonne, dans le département de Lot-et-Garonne,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 25 août 2014 portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur l'itinéraire du canal des Deux Mers et ses embranchements,

Le service Navigation de l'Unité Départementale du Marmandais,

**INFORME**

Les usagers de la **rivière La Baïse**, que de travaux de carottage seront exécutés entre le 11 et le 17 juin 2019 sur le pont de « Bordes » PK 41+500 entre l'écluse de Lavardac et celle de Saint Crabary. A l'approche de ce pont il est demandé aux plaisanciers une vigilance particulière et de s'annoncer par un signal sonore prolongé.

Pour le Chef de l'Unité Départementale du Marmandais,

Service Navigation

**Philippe LIAUNET**